



L'Écho de Maillé

EDITION

2018

2019

N° 29

**Maillé
vu du ciel**



AGENCE DE SAINTE MAURE

sainte.maure@ca-tourainepoitou.fr

02 47 93 66 94



BRICO MARCHÉ

pouvoir tout faire **Moins cher**

Bricolage - Décoration - Matériaux bâti - Jardinage - Animalerie

Zac Les Marchaux

37800 SAINTE-MAURE DE TOURAINNE

TEL. : 02.47.65.55.05

HORAIRES D'OUVERTURE : 9h/12h00 - 14h15/19h du lundi au jeudi
9h/12h15 - 14h15/19h du vendredi au samedi

SAS ADVIN (entreprise indépendante)



Charpente - Couverture - Zinguerie
Fumisterie - Ossature bois - Isolation - Ramonage

Sarl NARBONNE Jérôme

4, rue des Cordeliers, 37220 L'ILE-BOUCHARD
Tél. 02 47 58 66 77 - 06 28 41 20 74
sarlnarbonne@orange.fr - 0201 04 00 20 01 04

ÇA NET ' TOIT

NETTOYAGE / DÉMOUSSAGE

TOITURES - PIGNONS - FAÇADES

Entretiens ESPACES VERTS

Elagage

Multiservices à la Demande

Stéphane LORENZI 02.47.65.23.05

37800 POUZAY 06.72.01.96.85

SAS SOUBISE JULIEN



MAÇONNERIE GÉNÉRALE

**Maçonnerie
Taille de Pierre
Terrassement
Carrelage**

www.sassoubisejulien.com

0247652746 - 0681130494

julien@soubise.com

ZA de Talvois - 37800 NOUATRE

Sommaire

MAILLÉ VU DU CIEL
on distingue l'autoroute
La ligne LGV,
ses bretelles filant
vers la commune voisine
et la base de maintenance



LE MOT DU MAIRE page 3

LES ASSOCIATIONS

- BELLE TABLE page 4
- AUTOMNE DE LA VIE page 4
- LAM page 5
- ACPG - CATM & ASSOCIATION DE LA CHASSE ... page 6
- ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DE MAILLÉ . page 6
- BIBLIOTHÈQUE DE MAILLÉ. page 7
- FCS2M - APSFM. page 8
- APE DU RPI page 9

LA VIE SCOLAIRE

- LE MOT DE L'ÉCOLE DE MAILLÉ page 10
- COLLÈGE PATRICK BAUDRY DE NOUÂTRE .. page 11

VIE COMMUNALE

- MAISON DU SOUVENIR. page 12 & 13
- DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ... pages 14, 15 & 16
- LA COMMUNE EN IMAGES. page 17
- TARIFS COMMUNAUX page 18
- CALENDRIER DES MANIFESTATIONS page 18
- LA FÊTE DES MAMANS page 19
- NOS JOIES ET NOS PEINES page 19
- JOURNÉE MONDIALE DU NETTOYAGE page 19
- SAISON CULTURELLE page 20

SERVICES

- SYNDICAT DE LA MANSE page 21
- LE SIEIL page 21
- ADRESSES UTILES page 23

Nous tenons à remercier les personnes qui nous ont confié leurs photographies, ainsi que les annonceurs pour lesquels nous vous demandons de réserver vos achats et vos travaux, ils sont le tissu économique de notre région.

Directeur de publication : **BERNARD ELIAUME**

Les articles publiés engagent la seule responsabilité des auteurs à l'exclusion de celle de la municipalité de Maillé.

Rédaction : **Dominique ROBIN et la Commission Information et Communication**

Mise en scène graphique **ATELIER NOYANTAIS**

Impression numérique **IMPRIMERIE BERTON**



Madame, Monsieur,

Cette année 2018 aura été marquée, entre autres évènements, par les élections générales en Italie, un quatrième mandat pour Vladimir Poutine en Russie, le centenaire de la fin de la première guerre mondiale, la poignée de main entre les deux présidents coréens, l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes, le 4^e titre olympique du biathlète français Martin Fourcade, le cinquantenaire de mai 68, le mouvement des gilets jaunes.

Dans la commune, les associations et des particuliers ont proposé des animations diverses : loto, brocante, jeux, animation sur les zones humides le long du Réveillon, repas, sorties, portes ouvertes et chasse aux œufs à la bibliothèque, randonnée, tournoi de foot, voyages, visites, pique-nique, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, nettoyage de l'environnement communal, exposition, zumba, ...

Que tous ces bénévoles soient vivement remerciés pour leur investissement pour les habitants de la commune.

Si vous souhaitez le maintien, le développement des actions existantes ou la création de nouvelles activités, je vous encourage à rejoindre les associations existantes.

La municipalité a été très fortement sollicitée par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) porté par la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne (CCTVV). Ce document devra mettre en cohérence les règles d'urbanisme et le projet de territoire pour les 40 communes de la CCTVV, dont Maillé.

De la même façon, la prochaine mise en place de la collecte, en bacs, des ordures ménagères a nécessité de nombreuses réunions communales et intercommunales.

Les légitimes revendications concernant la réduction des nuisances sonores liées à la circulation des trains à grande vitesse sur la LGVSEA ont été aussi portées avec énergie par les élus communaux.

L'Histoire de la commune aura également été marquée, le 24 novembre 2018, par le déplacement officiel à Maillé, de Michael Roth, Ministre aux Affaires Européennes de la République Fédérale d'Allemagne rendant hommage aux 124 victimes du massacre du 25 août 1944 et aux survivants. Il s'agit d'un acte important dans la réconciliation franco-allemande.

Je vous invite à la traditionnelle cérémonie des vœux, à la Mairie, le samedi 12 janvier 2019 à 11 h00 où les projets 2019 vous seront présentés.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom, je vous présente mes meilleurs vœux de santé de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2019, avec une pensée particulière pour ceux qui sont dans une situation difficile.

B. ELIAUME
MAIRE DE MAILLÉ

Belle Table

L'association « Belle Table » est composée des associations « Loisirs Animations de Maillé, Association Communale de Chasse et Football Club Ste Maure Maillé ». Cette association loi 1901 inscrite au Registre du Commerce permet de louer de la vaisselle, des tentes de réception et divers matériels à des prix très intéressants dans le but de rendre service.

Nous venons d'acheter pour notre commune un four à micro-onde mis à disposition des associations utilisant la salle de la maison des associations.

En cas de besoin, nos membres bénévoles seront heureux de vous renseigner.

L'association « Belle table » vous présente tous ses vœux et vous souhaite une excellente année 2019.

LE BUREAU :	Association Belle table (06.44.05.83.65)
PRÉSIDENT :	Francis Jahan LAM
VICES PRÉSIDENTS :	Bernard Soubise ACCM , Besnault Joël FCS2M
TRÉSORIER :	Bernard Demassougne ACCM
TRÉSORIÈRE ADJOINTE :	Valérie Carré LAM
SECRÉTAIRE :	Sébastien Roy LAM
SECRÉTAIRE ADJOINTE :	Florence Besnault FCS2M
MEMBRES :	Joël Champigny ACCM - Guy Soubise FCS2M - Christophe Jahan LAM - Valérie Lambel LAM - Damien Saulnier LAM
MEMBRES SUPLÉANTS :	Tous les membres des bureaux de chaque association.

Notre club voit une baisse de ses effectifs, mais nous assurons toujours nos réunions bimensuelles dans une bonne ambiance.

Restez actifs et participez à l'animation de notre commune. L'année 2019 verra :

- La galette des rois le 10 janvier
- L'assemblée générale le 14 février
- Le repas du club le 6 juin
- Le repas pique-nique d'été le 18 juillet
- Le repas de Noël le 19 décembre.

Nous serions heureux de vous compter parmi nous pour partager passions, loisirs et activités qui vous intéressent. Nos réunions ont lieu à partir de 14 heures, les 2^e et 4^e jeudis de chaque mois à la salle des associations. L'atelier mémoire est ouvert à tous, les réunions se déroulent le premier mardi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30 à la salle associative.



Notre club présente à toutes et tous ses meilleurs vœux pour 2019.

Automne de la Vie

Notre repas à l'Auberge
de Sainte-Catherine de Fierbois



Loisirs Animations de Maillé

Déjà un an de passé, nous venons faire avec vous le bilan de 2018 et vous proposer de participer aux activités 2019. Dans l'ensemble nous avons réalisé tous nos projets malgré un peu moins de participations. Malgré de temps en temps un peu de découragement, personne n'a baissé les bras et nous remercions tous les participants.

L'assemblée générale le 21 janvier 2018 n'a pas attiré les foules, vraiment peu de monde et c'est dommage. Comme chaque année le bilan financier a été présenté par la trésorière et une copie a été transmise à la mairie. Rendez-vous pour notre prochaine assemblée générale le 27 janvier 2019 à 11h à la salle des associations.

Le loto du 26 novembre 2017 lui aussi a vu une petite baisse, mais malgré tout satisfaisant car nous avons modestement réussi à aider les trois écoles (Maillé, Marcilly, Nouâtre) les Paralysés de France et le téléthon.

La sortie Ballade à pied ou à vélo du 13 mai 2018 à été appréciée par les participants qui ont également été conquis par l'accueil de notre équipe (une vingtaine de personnes c'est dommage), mais malgré tout nos bénévoles ne baissent pas les bras et nous espérons vous voir la prochaine fois le 19 mai 2019 à la salle des fêtes de Maillé à 13h45.

Le samedi 7 juillet 2018 c'est au PAL parc d'attraction et animalier que nous nous sommes défoulés sous un beau soleil. Tous ont apprécié.

Le 13 juillet 2018, la fête des habitants et de leurs amis, organisée avec notre commune permet de se retrouver, d'échanger, de se connaître, de se revoir dans l'esprit « fête des voisins » et le tout gratuit (ce qui devient très rare). Le Lam offre à tous le pot de l'amitié et met à disposition le barbecue pour vos grillades. Pendant le repas tiré du sac une ambiance musicale est assurée, ensuite la soirée se poursuit avec le défilé aux lampions suivi du feu d'artifice. Et pour clôturer cette journée vous pouvez venir danser à la salle des fêtes. Nous vous espérons plus nombreux cette année !!!

La brocante du 14 octobre 2018, s'est déroulée sous un temps excellent malgré le pessimisme de la météo qui nous a privé d'une cinquantaine d'exposants. Les visiteurs et acheteurs n'ont pas boudé et les vendeurs se sont déclarés satisfaits.

Les membres de Loisirs Animations de Maillé vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2019

Le bureau du Lam

Dates à retenir pour 2019

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| 13 mai 2019 | RANDONNÉE |
| 6 juillet 2019 | SORTIE AU PUY DU FOU |
| 13 juillet 2019 | FÊTES DES HABITANTS |
| 13 octobre 2019 | BROCANTE |
| 24 novembre 2019 | LOTO |

Nous vous attendons. A bientôt

LE BUREAU LAM

Francis Jahan, Michel Lambel, Erika Soubise, Valérie Carré, Pascale Saulnier, Sébastien Roy, Valérie Lambel, Nicole Jahan, Elisabeth Pannetier, Damien Saulnier, Lydie Saulnier, Christophe Jahan, Thierry carré, Frédéric Soubise, Jean Rotival.



Anciens Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie Tunisie Maroc

Cette année notre *assemblée générale s'est déroulée à la salle Henri Burin à Nouâtre le 14 janvier 2018* où malheureusement nous étions peu nombreux

Le 8 mai s'est tenu à Nouâtre où Ghislain Mariau a été décoré du titre de reconnaissance de la Nation par le Lieutenant-Colonel BUROLLET suivi par le repas dans le réfectoire du collège de Nouâtre servi par Thierry Dousset.

Le 30 juin nous avons fait un pique-nique barbecue à l'étang de la Roche où tout s'est bien passé malgré la chaleur insupportable

Le 5 décembre, à Maillé lors de la cérémonie d'hommage aux morts pour la France la guerre d'Algérie, Ghislain Mariau a reçu la Croix du Combattant.

En 2019 L'Assemblée générale se déroulera dans la salle associative de Maillé le 20 janvier 2019

Nous envisageons de faire *le 8 mai à la salle des fêtes de Maillé* avec le traiteur Dousset Thierry.

Cette année le pique-nique champêtre se déroulera de nouveau à l'étang de la Roche le 15 juin.



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE MAILLE

La remise des cartes a eu lieu le 22 Septembre 2018, au cours de la réunion d'informations des chasseurs. Le nombre de chasseurs est de 25. Cette année l'association a l'autorisation de prélever 10 lièvres et 10 chevreuils. Il sera lâché au cours de la saison 270 faisans et 220 perdrix rouges et grises.

Les dates des battues aux nuisibles paraîtront dans la presse. Au cours des battues aux grands gibiers des signalisations seront installées pour la sécurité de tous.

PRÉSIDENT	SOUBISE Bernard
VICE PRÉSIDENT	BERNARD Xavier
SECRÉTAIRE	MATHON Bertrand
SECRÉTAIRE ADJOINT	JAHAN Francis
TRÉSORIER	DEMASSOUGNE Bernard
TRÉSORIER ADJOINT	CHAMPIGNY Frédéric
MEMBRES	SOUBISE Frédéric CHAMPIGNY Joël NORQUET Jean-Michel DOUCET Jean-Jacques



VOS DATES A RETENIR

LOTO

le 3 février 2019 à la salle polyvalente

RÉUNION GÉNÉRALE DES CHASSEURS

le vendredi 22 février 2019 à 18h30

Meilleurs vœux à tous pour 2019



BIBLIOTHÈQUE DE MAILLÉ

Maillé à Livre Ouvert



Depuis plusieurs années, toute l'équipe dirigeante s'efforce de vous apporter un service de qualité afin de vous faire profiter d'un ensemble de prestations mises à votre disposition.

Celles-ci sont les prêts de livres, DVD ou CD moyennant une cotisation de 7€ pour chaque parent et la gratuité pour leurs enfants. De plus depuis octobre 2015, tout adhérent peut se connecter gratuitement, par le biais d'un code fourni par la bibliothèque, au portail numérique « Nomade ».

Un large choix permet de lire un grand panel de livres, écouter de la musique ou regarder des films à domicile. Nos permanences sont les vendredis de 16h à 18h et les Samedis de 10h à 12h. Nous assurons également un service de portage à domicile pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la lecture faite les vendredis après-midi aux enfants de l'école de Maillé. En prévision pour cette nouvelle année qui approche, nous mettons en place une chasse aux oeufs pour le mois d'avril. Celle que nous avons programmée au mois de mars a remporté un franc succès auprès des enfants, des parents présents ainsi que les représentants de notre municipalité.



Une « Porte Ouverte » est retenue à cette même occasion.

Nous vous rappelons que nous sommes une association et comme toute association nous devons remplacer notre bureau par tiers tous les ans. Nous faisons donc appel à votre disponibilité afin que vous vous présentiez pour l'un de ces postes vacants :

Président , Président-adjoint , Trésorier-adjoint , Secrétaire-adjoint .

*Vous pouvez proposer votre candidature pour l'un de ces postes **avant le 10 Janvier 2019, à l'adresse suivante : M. PETIT J. la Bourrelière - 37800 MAILLE***

Notre assemblée générale se tiendra le **Samedi 12 Janvier 2019, à 15h00**. Nous vous rappelons que votre présence est indispensable pour la bonne tenue et le bon déroulement de celle-ci.

Pour tous renseignements : Jacky PETIT au 02.36.43.62.37

Où nous trouver !!

Rue du 25 Août au bout de l'école

Tél : 02.47.65.37.56

Président: Jacky PETIT et les Membres



FCS2M



SIÈGE SOCIAL :
7 rue des Marronniers
37800 Noyant-de-Touraine

PRÉSIDENTS :
BESNAULT Joël : 06 64 73 59 84
ISOARD Thierry : 06 68 72 86 15

551126@lcfoot.fr
www.fcs2m.fr

La saison 2018 – 2019 commence plutôt bien pour notre équipe 1 malgré une descente en D2 et un départ important de licenciés séniors. L'équipe 2 a un peu plus de mal mais nous comptons sur la volonté de nos joueurs. Notre équipe 3 a malheureusement disparu. Notre équipe féminine a retrouvé quant à elle la D1 et joue à Maillé le samedi soir.

En ce qui concerne les jeunes, nos effectifs restent relativement stables. Cela nous permet d'avoir 3 équipes dans les catégories U7, U9, U11 et U13 en groupement avec Ports/Nouâtre, Sepmes/Draché et Antogny. Cette année ce sont les U11 et les U15 qui jouent à Maillé.

Nous remercions les mairies pour leurs investissements, les supporters pour leur soutien et les bénévoles pour leur engagement

Nous vous souhaitons une bonne année 2019.

LE BUREAU

DATES À RETENIR

- 06/01/2019** Loto à Sainte-Maure à 14 h
- 10/03/2019** Loto à Maillé à 14 h
- 08/05/2019** Tournoi U11 et U13 à Sainte-Maure
- 03/06/2019 au 14/06/2019**
Tournoi interentreprises à Ste-Maure
- 07/09/2019**
Tournoi U15 Sainte-Maure
- 16/11/2019**
Choucroute à Maillé à 20 h
Sur réservation

A.P.F.S.M.



Association de Promotion du Football Sainte Maurien

L'Association de Promotion du Football Sainte Maurien est un groupement de jeunes, dont le siège social est à Maillé. Il gère les joueurs de 6 à 18 ans des clubs Antogny le Tillac, FCS2M (Maillé, Sainte-Maure de Touraine), Nouâtre - Ports-sur-Vienne et Sepmes-Draché.

Pour cette saison, nos effectifs sont stables (183 licenciés). Nous avons des équipes dans chacune des catégories. Les matches et plateaux sont répartis de façon à utiliser les équipements de chacune des communes du groupement.

Deux éducateurs diplômés assurent, avec l'aide de nombreux bénévoles et parents, les entraînements, les déplacements et les rencontres sportives.

Grâce au travail des éducateurs et des bénévoles qui accompagnent nos enfants chaque semaine, les progrès sont avérés : équipes en Elite, 1^{re} série. Les résultats sont prometteurs.

Nous vous invitons à venir encourager les enfants lors des matches et plateaux le samedi et à nous suivre via notre site internet : apfsm@jimdo.com

Président : PASCAL CHAMPIGNY

*Le bureau de l'APFSM vous présente
ses meilleurs vœux pour l'année 2019.*



Programme A.P.E.

Programme de l'année 2018/2019

NOVEMBRE
Samedi 24 : «Jeux grignote»
après-midi/soirée jeux de
société de 15h30 à 21h30
(jeux au 11ème de Marsilly)

DECEMBRE / AVRIL
Distribution de chocolats
pour Noël et pour Pâques

FEVRIER
Laissez-vous tenter par
les brioches Vendéennes!!

MARS
Samedi 9 : Carnaval !
Venez déambuler en
costume et faire la fête!
(départ à 14h30)

MAI
Samedi 18 : trail (+ courses
enfants par catégorie) et marche.

JUIN
Pour accompagner l'arrivée
de l'été, commandez vos
saucissons!

LES BENNES A PAPIER
Tout au long de l'année, plusieurs
rendez-vous.
1^{re} date à retenir :
du 15 au 18 janvier 2019

SAMEDI 15 JUIN :
Pour clore l'année,
Fête des écoles.

Les bénéfices de ces actions permettent d'aider au financement d'activités pédagogiques de nos enfants! N'hésitez pas à nous rejoindre!! Et à vous connecter : [ape-nouatre-marcilly-maille](https://www.facebook.com/ape-nouatre-marcilly-maille)

Contacts : Romuald Angenot (06 59 12 17 60) ou Alicia Couture (06 27 32 34 67)

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

Le bureau

Contacts : **Romuald Angenot** : 06.59.12.17.60

ou **Alicia Couture** : 06.27.32.34.67

notre page facebook :

APE-NOUATRE-MARCILLY-MAILLE

L'APE (Association des Parents d'Elèves) a pour objectif de soutenir financièrement les projets et activités pédagogiques de nos 3 écoles (sorties, matériel...). Lors de l'Assemblée Générale du 10 octobre 2018, un nouveau bureau a été désigné :

- Romuald Angenot (Président), Alicia Couture (vice-Présidente),
- Sonia Melliti (trésorière), Audrey Champigny (trésorière adjointe),
- Aline Halençak (secrétaire) et Christine Prouteau (secrétaire adjointe).

Au programme pour cette année scolaire :

Nous avons débuté nos actions par un moment de convivialité intergénérationnel autour des jeux de société en novembre. D'autres actions seront à venir : chocolats de Noël, vente de brioches Vendéennes (toujours aussi délicieuses!), carnaval (en mars), les chocolats de Pâques, un trail (en mai) et une vente de saucissons pour accompagner l'arrivée des beaux jours! La collecte de papier avec les bennes sera reconduite cette année encore! L'année scolaire s'achèvera en juin avec la fête des écoles à Nouâtre.

Tous les parents sont les bienvenus pour apporter dynamisme, enthousiasme et aide bien sûr! N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des membres du bureau pour venir nous rejoindre.

**SARL Garage
Pinot Laurent**

6 route de Bayonne - 37160 La Celle Saint-Avant
Tél : 02 47 65 54 63 - Fax : 02 47 65 13 07

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Maillé, Nouâtre, Pussigny, Ports-sur-Vienne et Marcilly-sur-Vienne accueille cette année 191 élèves.

Voici les enseignantes et les effectifs par classe pour l'année scolaire 2018-2019 :

ECOLE MATERNELLE DE NOUÂTRE

Cycle 1 → 75 élèves

- Emilie DYS Emilie DYS → 23 TPS-PS
ATSEM : Céline Marquet
- Magalie OBLIGIS (directrice) → 26 PS-MS
ATSEM : Christine Mauclerc
- Stéphanie DUBOIS → 26 GS.
ATSEM : Florence Quenault
- Alan CORNU → ZIL.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE DE MAILLÉ

Cycle 2 → 46 élèves

- Karine HÄMMERLÉ (directrice) → 22 CP
- Céline ARNAULT → 24 CP-CE1

ECOLE ÉLÉMENTAIRE DE MARCILLY-SUR-VIENNE

Cycle 2 & 3 → 70 élèves

- Sophie PERRIN (directrice) → 26 CE2.
- Erika SOUBISE → 21 CM1.
- Sandrine DOURY → 23 CM2.

Le mot de l'école de Maillé

A la demande des membres du conseil d'école, le DSDEN (Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) a validé le passage des trois écoles du RPI à la semaine de quatre jours, dès la rentrée 2018. Il n'y a donc plus classe le mercredi.

Concernant l'école de Maillé, les projets de l'année seront axés sur le loup à travers les contes et la danse (avec deux interventions du Centre Chorégraphique National de Tours).

Des intervenants extérieurs aideront les deux enseignantes à la réalisation de ces projets et participeront aux activités éducatives :

- Séverine ANOUIL intervient en musique le lundi après-midi.
- Thierry TCHANG-TCHONG en théâtre un jeudi matin sur deux.
- Les bénévoles de la bibliothèque municipale de Maillé assurent différentes animations autour de la lecture enfantine, le vendredi après-midi.

L'équipe enseignante.



Le Collège Patrick Baudry au service de l'ambition des élèves

L'année scolaire 2017-2018, a vu la poursuite et la mise en place de nombreux projets d'ouverture culturelle et de solidarité. L'accompagnement des élèves dans leur travail scolaire a été renforcé avec la mise en place du dispositif « coup de pouce » (devoirs faits).

Après un début d'année scolaire 2017-2018 marqué par l'organisation du 25^e anniversaire du parrainage du collège par Patrick Baudry en présence de l'astronote français, l'année scolaire a été ponctuée de moments forts. Particulièrement la mise en œuvre du projet « Cycle 3 en résidence: Consolidons le passage ! ». Cette action a pour but de rapprocher les enseignants du premier et second degré afin de construire ensemble des outils pédagogiques facilitant le passage de l'école au collège et permettant la montée en compétences de tous les élèves. Dans ce cadre, en plus des actions traditionnelles (cross, petit déjeuner anglais...) les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} ont été réunis dans les locaux du collège pour une semaine d'activités pédagogiques autour des savoirs fondamentaux.

Ce projet d'envergure et innovant a été honoré par la visite de M. Le Sous-Préfet et de M. le Directeur académique ainsi que par la participation à la visite Présidentielle à Rilly.

Cette année 2018-2019, l'action « Cycle 3 en résidence » est renouvelée et un fil conducteur artistique et culturel sur le thème « une journée avec Louis XIV » animé par une troupe de musiciens est mis en place. Une subvention de 8000€ ayant été accordée pour ce projet.

Par ailleurs, l'ouverture de la section bilingue espagnol et de l'option langue et culture européenne, vont permettre un échange linguistique avec un collège espagnol.

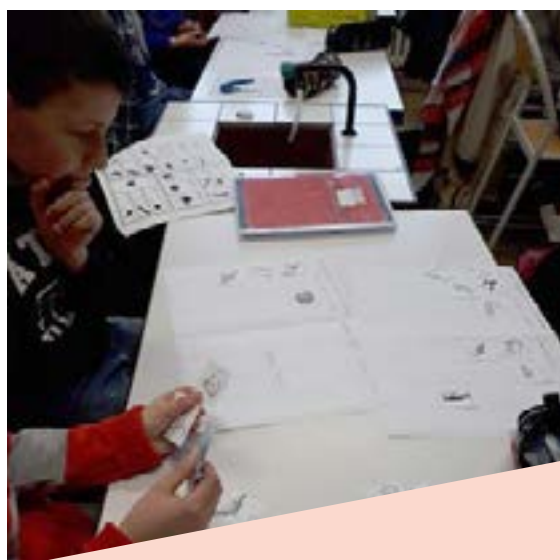
La liste des projets et actions au service de la réussite des élèves est longue. De plus, les travaux de rénovation se poursuivent avec l'ouverture de nouvelles salles de classe et la création d'une nouvelle infirmerie.

Nous remercions vivement les municipalités pour leur soutien qui permettent de soutenir nos sorties scolaires.

Nous sommes certains que la dynamique engendrée, permettra de construire pour les élèves actuels et futurs, leur réussite.

Les élèves, la direction et l'ensemble des équipes technique, éducative, pédagogique du collège Patrick Baudry vous souhaitent une excellente année 2019 !

Le principal du collège
FRÉDÉRIC LIBOUREL





Maison du Souvenir



Le Ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel BLANQUER, le Président de l'association Pour le Souvenir de Maillé Serge MARTIN et les autorités se préparent pour les dépôts de gerbes au mémorial du cimetière.



Visite du Ministre à la Maison du Souvenir



Il aura fallu plus de cinq années de travail pour que le projet de changement de statut juridique de la Maison du Souvenir de Maillé aboutisse. Au 1^{er} janvier, la Maison du Souvenir sera prise en charge par l'association « Pour le Souvenir de Maillé », ce qui, nous l'espérons, permettra de développer de manière plus aisée les activités de la structure.

L'année 2018, si elle n'a pas été riche au niveau de la programmation, a néanmoins été ponctuée de plusieurs événements marquants. Tout d'abord, plusieurs conférences, réalisées en Allemagne ont permis de faire découvrir l'histoire de Maillé à plus de 550 jeunes allemands. D'autres sollicitations ont amené la structure à proposer des interventions à Chinon, Châtellerauld et à l'Université de Tours.

Outre ces manifestations ponctuelles, la Maison du Souvenir a eu le plaisir d'accueillir plus de 3000 élèves, ce qui constitue un record dans l'histoire de la structure. Séduits par le travail effectué avec les jeunes sur des thématiques contemporaines, les enseignants ont été nombreux à emmener leurs classes à Maillé. Forte de ce succès, l'équipe propose depuis la rentrée 2018 des ateliers pédagogiques, qui seront prochainement complétés par des ateliers dédiés au public adulte.

Les horaires et jours d'ouverture sont susceptibles d'évoluer dans les mois à venir.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02.47.65.24.89 ou à l'adresse maison-du-souvenir@maillé.fr ou sur notre site internet www.maison-dusouvenir.fr.

Gratuit pour les habitants de Maillé.

Pour la première fois, un membre du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne est venu à Maillé

Le 24 novembre dernier, Michael ROTH, ministre allemand, délégué aux affaires étrangères, chargé des affaires européennes, a rendu hommage aux 124 victimes du massacre du 25 août 1944. De nombreuses personnalités étaient présentes et ont accompagné le dépôt de gerbe au Mémorial du cimetière.

Dans la salle de conseil de la mairie, trop petite en ce grand jour, M. Serge MARTIN s'est vu remettre la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite par M le ministre. Un moment rempli d'émotion.

*Le Ministre allemand, Michael ROTH,
et M. Martin Président de l'association
pour le Souvenir de Maillé.*



ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DE MAILLÉ

Depuis 1995, l'association Pour le Souvenir de Maillé cherche à faire connaître et reconnaître le massacre de Maillé. Au 1er janvier 2019, l'association prendra en charge la gestion de la Maison du Souvenir, structure actuellement gérée par la commune, afin de pérenniser son existence.

Outre le travail autour de ce changement majeur, l'année de l'association a été rythmée par deux visites majeures. Tout d'abord, celle de Jean-Michel BLANQUER, le Ministre de l'Éducation nationale le 25 août dernier à l'occasion de la commémoration du massacre. Cette visite a été l'occasion pour lui de découvrir le travail mené par la Maison du Souvenir auprès d'un nombre d'élèves toujours plus nombreux chaque année. Ensuite, celle du Ministre allemand délégué aux Affaires européennes, Michael ROTH, le 24 novembre. Cette visite hautement symbolique puisque M. Roth est ainsi devenu le premier représentant d'un gouvernement allemand à venir à Maillé. Il a salué le travail mené par l'association et la municipalité en faveur de la réconciliation franco-allemande.

Renseignements adhésion/bénévolat : 02 47 65 24 89

16 NOVEMBRE 2017

VALIDATION DES MODIFICATIONS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE LA CONTENEURISATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions du SMICTOM pour la mise en place de la conteneurisation, émet un avis conforme aux indications :

- La Villière / La Bruyère : positionnement du conteneur à revoir;
- Impasse des Acacias : sous réserve du choix du nouvel emplacement du point collectif;
- Rue des Cèdres : collecte en porte à porte;
- La Chaume, Gâte Bourse, Beaugard, La Pie Ferrière, Les Eguets : la distance est importante entre le foyer et le point de présentation (en bout de chemin) et l'espace disponible en bordure de voirie n'est pas suffisant pour sécuriser la mise en place d'un conteneur à roulettes sur un emplacement du type point de présentation;
- Parking de la salle des fêtes : installer un container collectif.

Le Conseil Municipal demande la prise en charge par le SMICTOM :

- Des frais d'aménagement des points de regroupement (points collectifs et points de présentation) y compris en secteur protégé
- De l'entretien (lavage, désinfection) et du renouvellement (casse, vols) des bacs de regroupement (collectifs et présentation)
- De la fourniture et de la livraison au domicile des usagers des bacs individuels ainsi que leur remplacement, si nécessaire (casse, vols, ...)
- De la responsabilité d'éventuels accidents liés à la présence de bacs individuels positionnés sur des points de présentation.
- Le Conseil Municipal demande la poursuite de la distribution de sacs noirs avec les sacs jaunes.

CONVENTION AVEC LE SIEIL POUR LA MISE A DISPOSITION DES LAMPADAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a transféré au SIEIL la compétence éclairage public et, dans ce cadre, met à disposition du SIEIL l'intégralité de son patrimoine d'éclairage public. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention entre la Commune et le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire, approuve les termes de cette convention

ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CESSION DU CHEMIN RURAL N°22 DESSERVANT LE LIEU DIT « LA VILLIÈRE », A M. BONNIN JÉREMY

Le Conseil Municipal, considérant l'aménagement foncier opéré dans le cadre de la ligne à grande vitesse, sur le secteur de « la Villière », vu la proposition de M. BONNIN Jérémy, unique habitant de ce hameau, d'acquiescer le chemin rural n° 22 desservant sa propriété, décide de céder à M. BONNIN Jérémy, pour l'euro symbolique, le chemin rural n° 22; souhaite que la SAFER, propriétaire de la parcelle cadastrée YE n° 9, cède à M. BONNIN, une partie de cette parcelle comprise entre les parcelles YE n° 14, YE n° 13 et jusqu'à la parcelle YE n° 15.

ACCORD D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 110€ à l'association sportive du collège de Nouâtre afin de financer les différents projets sportifs et artistiques se déroulant durant le temps extra scolaire.

PRÉSENTATION DE L'ANALYSE FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal, l'analyse financière de la Commune réalisée par les services de la trésorerie, portant sur les exercices de 2014 à 2016. Il ressort de cette analyse une diminution des produits de 7,5%, ainsi qu'une diminution des charges de 7,2% (charges de personnel et charges financières). Il est constaté une large hausse des contingents dont celui versé au syndicat scolaire.

Le Conseil Municipal est informé :

- De l'enquête publique relative à la demande présentée par le syndicat de la Manse pour les travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant du Réveillon, qui se déroulera du 13 novembre au 12 décembre 2017;
- Du projet de délibération relatif à l'instauration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) au profit du personnel communal qui sera transmis pour avis au comité technique du centre de gestion de la fonction publique;
- Du versement au syndicat scolaire (SIEPJV) d'un acompte de la contribution 2017 (35 000 €);
- Du coût, revu à la baisse, pour la création de toilettes publics au square s'élevant à environ 15 000 € HT.

21 DÉCEMBRE 2017

INSTAURATION DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) AU PROFIT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) mis en place pour la fonction publique de l'Etat, est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- D'une Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSEE) ;
- D'un Complément Indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (article 88) et son décret d'application (décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié).

Les objectifs fixés sont les suivants :

- Prendre en compte la place de chaque poste dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes,
- Susciter l'engagement des collaborateurs,
- Garantir à chaque agent le maintien des montants alloués antérieurement.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :
Article 1^{er} - D'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.

Article 2 - D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 - Les délibérations en date du 24 juin 2004 et du 26 novembre 2014 sont abrogées.

Article 4 - De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Cette délibération abroge les délibérations antérieures susvisées, relatives au régime indemnitaire. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2018.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est possible de bénéficier des compétences juridiques des services de la Communauté de communes du Bouchardais en ce qui concerne l'élaboration d'une procédure unique de marché public de travaux, en signant une convention de prestations, décide de constituer un groupement de commandes avec d'autres communes de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne.

Le Conseil Municipal est informé :

- De la lettre d'observations de la Préfecture suite à la décision prise de ne pas mandater la contribution due au syndicat des écoles primaires. Cette contribution étant une dépense obligatoire, elle doit être inscrite au budget et mandatée dans l'année;
- De la cessation des fonctions de M. Christian PAS-TURAL au sein de la commission aide sociale ;
- De la fermeture de la trésorerie de Ste Maure de Touraine au 31 décembre. La Commune sera rattachée à la trésorerie de l'Île Bouchard.

25 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal, considérant le résultat de la consultation effectuée auprès des parents d'élèves des écoles du regroupement pédagogique relative aux rythmes scolaires, favorable à une semaine scolaire sur quatre jours pour la rentrée scolaire 2018, considérant que le retour à la semaine scolaire de quatre jours apporterait une diminution de la charge financière pour la Commune, décide l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée scolaire 2018 répartie sur quatre jours de la semaine, excepté le mercredi et le samedi et la suppression de l'organisation du temps d'activités périscolaires (TAP).

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT A 2 X 3 VOIES DE L'AUTOROUTE A10

Le Conseil Municipal considère que ce dossier de déclaration d'utilité publique est très incomplet. En particulier, le parcellaire impacté n'est pas indiqué. Le Conseil Municipal n'accepte pas un dossier aussi incomplet.

Le Conseil Municipal regrette l'absence de présentation thématique pour la commune.

Le Conseil Municipal demande de réduire très fortement l'impact sur les activités agricoles, activités déjà très fortement touchées économiquement par la LGVSEA. L'impact foncier agricole est-il de 9 800 m² ou de 11 230 m² (ou plus) ? L'éventuel rétablissement de voiries est-il inclus dans ces chiffres beaucoup trop élevés (21 255 m²) !

Les habitants subissent les nuisances sonores de l'A10 existante (avertisseurs sonores la nuit, trafic poids lourds très important, en particulier sur la voie la plus proche des habitations, circulation intense pendant

des périodes d'affluence, etc.), de la voie ferrée Paris Bordeaux, de la LGVSEA, de la RD910.

Le Conseil Municipal demande que, au-delà des exigences légales, la mise en place de protections acoustiques complémentaires (murs anti-bruit), de préférence à la source du bruit (enrobé anti-bruit sur la totalité de l'autoroute), soit généralisée sur l'ensemble de la commune. Le projet doit prendre en compte la prévisible augmentation du trafic routier ainsi que le rapprochement des nuisances sonores des habitations.

Le Conseil Municipal demande la mise en place de mesures compensatoires sur les ruisseaux de la commune, ruisseaux impactés par ce projet. Ces mesures doivent être en cohérence et en complémentarité des mesures déjà applicables pour la LGVSEA.

Le Conseil Municipal s'oppose à un nombre aussi élevé de bassins de rétention d'eau sur la commune de Maillé. Tout en respectant la loi sur l'eau, il demande la réduction significative du nombre total de bassins existants ou à créer en mutualisant avec des bassins existants autoroutiers et/ou ferrés, en redimensionnant ces bassins, etc. Il demande également la localisation précise et la surface de chacun de ces bassins.

Le Conseil Municipal demande une intégration paysagère de tous les ouvrages d'art, qu'ils soient routiers ou hydrauliques.

Le Conseil Municipal demande au groupe Vinci d'indemniser les propriétaires de biens (foncier bâti et non bâti) ayant fortement perdu de valeur avec ces chantiers.

Le Conseil Municipal demande des mesures compensatoires pour accompagner économiquement les activités de la Maison du Souvenir. Pendant le chantier, les contraintes de circulation sur les voies départementales et communales (passage en alternat) desservant la commune freinera l'activité économique de la Maison du Souvenir. En particulier, le Conseil Municipal demande la pose d'un panneau en bord de voie, sur l'autoroute A10, dans le sens Bordeaux Paris avant la sortie n° 25 Sainte Maure, Chinon, Loches. Il est également demandé l'accès régulier au média Radio Vinci Autoroutes pour communiquer les activités de la Maison du Souvenir.

Le Conseil Municipal demande, dans le cadre de ce projet, l'utilisation exclusive de l'A10 pour les approvisionnements de matériaux (mouvements de terre).

Le Conseil Municipal regrette l'absence de prise en compte de propositions émises pendant les ateliers de co-construction. Ces ateliers ont mobilisé les élus pendant un temps très long, inutilement.

En tenant compte de ces incertitudes et questionnements avec des propositions insatisfaisantes, le Conseil Municipal émet un avis très défavorable sur cette demande de déclaration d'utilité publique.

Le Conseil Municipal est informé du renouvellement du classement de l'éclairage du stade, de l'obtention du certificat individuel professionnel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par l'employé communal et du devis de la société GRAVELEAU

pour l'élagage des peupliers à l'étang s'élevant à 12 556,80 € TTC.

22 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, accompagnée du règlement de prêt, entre la Commune et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, accepte les termes de cette convention ainsi que le règlement de prêt.

Le vote du budget aura lieu le 29 mars 2018. Les investissements prévus sont :

- La fin des travaux d'extension de la Maison du Souvenir,
- Travaux de voirie,
- Travaux au square,
- Sécurisation rue du 25 août et rue du Haut Bourg

Le Conseil Municipal est informé de la prochaine vacance d'un logement situé 4 rue du 25 août ; de l'empoissonnement de l'étang communal au début du mois ; de la poursuite des travaux à la gare, réalisés par le syndicat d'électricité.

29 MARS 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du service assainissement. Les résultats s'élèvent en section exploitation à un excédent de 2 714,14 € et en section investissement à un excédent de 101 224,38 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2018 du service assainissement, suite à la reprise des résultats, qui s'équilibre en section d'exploitation à 26 585 € et en section d'investissement à 110 285 €.

BUDGET MAISON DU SOUVENIR

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 de la Maison du Souvenir. Les résultats s'élèvent en section fonctionnement à un excédent de 14 316,88 € et en section investissement à un déficit de 293 925,69 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2018 de la Maison du Souvenir qui s'équilibre en section fonctionnement à un excédent à 79 245 € et en section investissement à 368 925,69 €.

BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 de la Commune. Les résultats s'élèvent en section fonctionnement à un excédent de 94 107,20 € et en section investissement à un excédent de 208 084,76 €.

Le Conseil Municipal vote le budget 2018 de la Commune qui s'équilibre en section fonctionnement à un excédent à 456 366 € et en section investissement à 436 249 €.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions à accorder aux associations pour l'année 2018. Le montant s'élève à 7 610 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Le Conseil Municipal, décide d'augmenter de 1% le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 et de voter les taux ainsi : taxe d'habitation 9,04 %, taxe foncière sur les propriétés bâties 12,40 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties 32,14 %.

Le produit fiscal attendu s'élève à 119 423 €.

Le Conseil Municipal, vu l'état des lieux de sortie du logement n° 3 situé 4, rue du 25 août, décide de rembourser le dépôt de garantie d'un montant de 227,38 € à M^{me} Rachel VERGER.

VENTE A LA SAFER DE LA PARCELLE CADASTREE YH 24 SITUÉE « LA FONTAINE STE BARBE »

Par délibération du 23 mars 2015, le Conseil Municipal avait décidé de vendre la parcelle cadastrée YH n° 24 située « la Fontaine Sainte Barbe » d'une superficie de 79 ares 88 à COSEA/LISEA afin de la rétrocéder au conservatoire d'espaces naturels Centre Val de Loire au titre des mesures compensatoires environnementales de la LGV SEA Tours/Bordeaux. La vente n'ayant jamais été signée et la société COSEA et LISEA n'existant plus, la vente doit être finalisée avec la SAFER. Le Conseil Municipal décide de lui vendre cette parcelle au prix de 2 795,80 €.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PROMOTION DE LA TELEASSISTANCE DES PERSONNES AVEC L'ASSOCIATION PRESENCE VERTE TOURAINE

Le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat pour la promotion de la téléassistance des personnes avec l'association Présence Verte.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Par délibération du 24 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière. Celui-ci ne fait pas mention du cas particulier des concessions du 25 août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur du cimetière en y ajoutant l'article suivant : Concessions du 25 août : en se référant à la délibération du conseil municipal de Maillé, du 1er mars 1945, le Maire est chargé d'autoriser, sans rachat, dans ces concessions perpétuelles gratuites, en hommage aux victimes du massacre du 25 août 1944, l'inhumation du mari ou de l'épouse du décédé, des parents des enfants massacrés le 25 août, des enfants de la victime.

En cas de défaut d'entretien constaté et après avoir rappelé au concessionnaire ou à ses héritiers l'obligation d'un entretien normal de la concession, la commune ou le Souvenir Français pourront se charger de l'entretien des sépultures non entretenues.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal fixe la redevance assainissement à compter du 2^e semestre 2018 : Prime fixe 47,30 € par an ; consommation 0,83 € le m³.

• **Vœu contre les propositions du rapport Spinetta : non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien**

M. le Maire expose :

Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon.

La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉNONCE** sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- **EXPRIME** sa solidarité avec la Région qui souligne sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà de ses efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- **CONDAMNE** le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- **DEMANDE** au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- **INTERPELLE** l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal est informé de la suppression du distributeur à pains de la boulangerie MORIN et de l'inauguration des travaux de la gare le 21 avril prochain.

21 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, vu l'état des lieux de sortie du logement n°2 situé 4, rue du 25 août, effectué le 1er juin 2018, décide de lever et de rembourser intégralement le dépôt de garantie d'un montant de 419 € (Quatre cent dix-neuf euros) à M. Mathieu MARCAILLE.

GRATIFICATION A ALLOUER A Mme LANCELEUR Marion STAGIAIRE A LA MAISON DU SOUVENIR

La Maison du Souvenir accueillie du 19 mars au 16 septembre 2018, pour une durée hebdomadaire de 35 h, Mme LANCELEUR Marion, étudiante en Master 2 Valorisation du patrimoine et développement local.

M. le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois consécutifs ou non.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la Maison du Souvenir : gratification accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, dont le montant horaire est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale ce qui représente un taux horaire de 3,75 € non soumis à cotisations sociales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder à Mme Marion LANCELEUR le versement d'une gratification et de lui rembourser ses frais de déplacements professionnels, selon les conditions prévues ci-dessus.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Le Conseil Municipal accepte la convention de partenariat entre la Commune et le Département d'Indre et Loire relative à la mise en place d'un portail commun de ressources numériques aux bibliothèques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2017 établi par les services de la Mairie.

Dans le cadre de l'appel d'offres lancé par la communauté de communes pour le groupement de commandes relatif aux travaux de voirie, la société RTL a été retenue. Pour la Commune, le montant des travaux est fixé à 19368 € HT.

Le Conseil Municipal est informé :

- Du passage à la semaine de 4 jours à l'école à la rentrée scolaire ;
- Du projet de courrier à adresser à la Chambre Régionale des Comptes relatif au budget du SIEPVV ;
- Le Conseil Municipal suggère de demander aux habitants d'entretenir leur trottoir ;
- Du problème rencontré par les nuisances sonores à la salle des fêtes (musique). Une information complémentaire va être apportée dans la convention de location : fermeture des fenêtres côté rue et baisse du niveau sonore à partir d'une certaine heure ;
- Du projet de restauration des sanitaires publics du square réalisé par l'ADAC et la CAUE.

16 AOUT 2018

Le Conseil Municipal approuve la convention 2018 relative au soutien financier apporté par le Conseil Départemental d'Indre et Loire au poste de responsable de la Maison du Souvenir.

Mme Monique LE CAM fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2019. Une réflexion est à mener sur la continuité de l'ouverture de l'agence postale communale. L'agent de remplacement a été sollicité pour compléter le mi-temps de l'agent d'accueil de la Maison du Souvenir.

Le Conseil Municipal décide de demander des devis pour l'installation d'une climatisation à la salle des fêtes suite aux nuisances sonores à répétition cet été et de demander une démonstration pour le désherbage à la brosse.

Le Conseil Municipal est informé :

- De la remise officielle du nouveau drapeau à la section des anciens combattants, le 24 août à 14 h à la mairie ;
- D'une réunion à Villeperdue le 29 août au sujet des nuisances sonores de la LGV ;
- De don de chaises et de deux containers par l'entreprise AIGLE ;
- De l'arrêté interpréfectoral déclarant d'utilité publique les acquisitions de parcelles de terrains et travaux nécessaires à la réalisation de l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10.

4 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, vu l'état des lieux de sortie du logement situé 1 rue Bel Air, effectué le 4 septembre 2018, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lever et de rembourser intégralement le dépôt de garantie d'un montant de 303 € (Trois cent trois euros) à M. Daniel BARRAT.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux réunions organisées avec divers organismes sur l'avenir de la Maison du Souvenir, il a été décidé que celle-ci serait gérée par une structure associative à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au schéma de cohérence territoriale tel que présenté aux motifs suivants :

- Ce document ajoute de la complexité et des contraintes supplémentaires au millefeuille légal et réglementaire s'opposant au développement de nos territoires ;
- Il n'est fait aucune mention du village martyr Maillé et du bâti du bourg reconstruit ;
- Il n'est fait aucune mention de la LGVSEA, ni des nuisances sonores émises.
- Dans le livret 2 p 75, le débit du forage du bourg de Maillé (et non de la Maille) est connu par les services de l'État.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017 du syndicat mixte d'adduction d'eau potable regroupant les Communes de Maillé, Draché, Marcilly-sur-Vienne et Nouâtre.

Le Conseil Municipal est informé de l'attribution d'une subvention de 3 050,25 €, au titre des amendes de police, pour le financement des travaux d'aménagement de la rue du 25 août (RD 91) et du courrier de la Préfecture sur la procédure à suivre concernant la nouvelle désignation des délégués au SIEPVV.



LOTO
de Loisirs Animations de Maillé



**Le samedi 21 avril, inauguration
des travaux d'aménagement
de la gare de Maillé**



Dépôt de gerbe du 11 novembre

**La commémoration du
5 décembre pour les soldats
tombés en Afrique du Nord de
1952 à 1964.**



**Le repas du 11 novembre,
offert aux personnes de plus de 68 ans,
s'est déroulé dans une bonne ambiance**

TARIFS COMMUNAUX 2019

SALLE DES FÊTES		COMMUNE		HORS COMMUNE	
		ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER
GRANDE SALLE	PARTICULIERS				
	• Midi ou soir	138 €	158 €	179 €	209 €
	• Supplément soirée	56 €	56 €	56 €	56 €
	• Repas des scolaires			87 €	97 €
	• Chèque de caution	500 €	500 €	500 €	500 €
	• Vin d'honneur	40 €	50 €	47 €	57 €
	• Bal disco (autre association)			36 €	398 €
	REPAS DANSANTS/BALS			263 €	293 €
	• Sociétés - Associations				
PETITE SALLE	PARTICULIERS				
	• Journée entière	84 €	94 €	94 €	104 €
	• 1/2 journée	44 €	49 €	44 €	49 €
	SCOLAIRES PIQUE-NIQUE MIDI			44 €	49 €
MANIFESTATIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE					
• GRANDE SALLE.				263 €	293 €
• PETITE SALLE.				96 €	106 €



A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

PECHE

CARTE À LA JOURNÉE	7 €
CARTE À L'ANNÉE	
• Habitants de la Commune	63 €
• Personnes hors Commune	82 €

TENNIS

ABONNEMENT ANNUEL	
• Adulte	42 €
• Couple	63 €
• Enfant moins de 18 ans	24 €
• Par enfant supplémentaire	13 €

LOCATION HORAIRE

• Par joueur	3 €
• Gratuit pour les moins de 14 ans	

Calendrier des Manifestations 2019

JANVIER	Dimanche 6 Jeudi 10 Samedi 12 Dimanche 20 Dimanche 27	Loto FCS2M (Football) à Sainte-Maure Galette des rois de l'Automne de la Vie AG Bibliothèque AG des A.C.P.G. à Maillé suivie de la galette AG de Loisirs Animations de Maillé
FÉVRIER	Dimanche 3 Jeudi 14 Vendredi 22	Loto de l'association de Chasse AG de l'Automne de la Vie AG de l'association de Chasse
MARS	Dimanche 10	Loto du F.C.S.2.M.
AVRIL	Samedi 6 Samedi 27	Coups de cœur des bibliothèques à l'Île Bouchard Chasse aux œufs - Portes ouvertes à la bibliothèque
MAI	Mercredi 8 Dimanche 19 Samedi 25	Cérémonie de l'Armistice 1945 Repas des anciens combattants Maillé Randonnée de Loisirs Animations de Maillé Cérémonie de la fête des mères
JUIN	Du 3 au 14 Samedi 15	Tournoi inter entreprises F.C.S.2.M. Repas champêtre A.C.P.G.
JUILLET	Samedi 6 Samedi 13	Sortie de Loisirs Animations de Maillé Fête nationale - Rencontre des habitants
AOÛT	Dimanche 25	Cérémonie commémorative du massacre
SEPTEMBRE		AG de l'Association de Chasse (remise des cartes)
OCTOBRE	Dimanche 13	Brocante
NOVEMBRE	Dimanche 11 Samedi 16	Cérémonie de l'Armistice 1918 Repas des Aînés Choucroute du F.C.S.2.M.
DÉCEMBRE	Jeudi 19	Repas de Noël de l'Automne de la Vie

CONCESSIONS FUNÉRAIRES S'ADRESSER À LA MAIRIE

CONCESSION TRENTENAIRE	155 €
CONCESSION CINQUANTENAIRE	308 €
CAVURNE (terrain et caverne)	
- 15 ans	247 €
- 30 ans	492 €
Jardin du Souvenir	52 €

PHOTOCOPIES



FORMAT A4

• Recto	0,50 €
• Recto/Verso	0,60 €

FORMAT A3

• Recto	0,60 €
• Recto/Verso	0,80 €

La Fête des Ma- mans!!

C'est sous un soleil radieux que la municipalité a reçu les mamans de notre commune en ce samedi 26 mai. M. le Maire a offert une plante fleurie nommée Laurentia à chaque maman.

Le verre de l'amitié a clôturé la matinée.



Nos joies et nos peines

Carnet Bleu

MICHON Paul	20 janvier
VOISIN Tom	12 février
PORTRON Mahé	16 avril
PUGET GALLAIS Marlon	16 août
AMICE Lorenzo	12 octobre
BONIN Nolan	23 novembre

Carnet Rose

CHADOZEAU Victoire	4 janvier
GAYAT-FALIBARON Charline	19 février
BERNARD Amandine et Charline	19 mars
DAGUET Norah	18 mai
RICHARD Camille	8 juillet

Mariage

MESSCHENDORP Albert et DEGORCE Solenne	24 mars
--	---------

Décès

PAYRAUDEAU Nathanaël	22 décembre 2017
CHALONS Nicole	20 février
BESSE Marie	8 mars
BLANCHARD Eliette	4 avril
BOUTIN Hervé	2 mai
RABAUD Yoann	19 août
CHRISTIAENS Carmen	10 novembre
PERDREAU Yvette	17 novembre
SOLTANI Aurélien	23 novembre



Samedi 15 septembre 2018
L'ONG WORLD CLEANUP DAY

Journée mondiale du nettoyage

invitait les citoyens du monde entier à nettoyer leur environnement. La journée mondiale du nettoyage est un programme d'action sociale mondial visant à lutter contre le problème mondial des déchets. Un habitant de notre commune a créé un évènement via le site de cet ONG. Munis de sacs de collectes, de gants et de gilets jaunes, plusieurs personnes, en cet après-midi de septembre, ont sillonné le territoire de la commune afin de ramasser de nombreux détritrus.





- ◆ Vendredi 25 janvier 2019 ▶ 20 h 30 ▶ **CUBE À PANZOULT**
La Compagnie X-Press présente
« sa » danse Performance Hip Hop
- ◆ Samedi 26 janvier ▶ 20 h 30 ▶ **PANZOULT**
Pièce chorégraphique pour 2 danseuses
- ◆ Vendredi 8 février ▶ 20 h 30 ▶ **MARIGNY MARMANDE**
La Compagnie du Double présente
« un repas de famille ... comme les autres! »
- ◆ Vendredi 1^{er} mars ▶ **ANTOGNY-LE-TILLAC**
La Compagnie le Phalène
« je clique donc je suis » avec vos portables...
- ◆ Du 2 au 8 mars ▶ 19 h 00 ▶ **ANTOGNY-LE-TILLAC**
La Compagnie les Entichés présente « Echos ruraux »
- ◆ Samedi 9 mars ▶ 20 h 30 ▶ **CHAVEIGNES**
Soirée musicale avec
l'Ecole de Musique Intercommunale
- ◆ Samedi 30 mars ▶ 20 h 30 ▶ **L'ILE BOUCHARD**
Compagnie Eoliharpe - Regards vers le Moyen-Orient
- ◆ Vendredi 26 avril ▶ 20 h 30 ▶ **PANZOULT**
Compagnie Discrète
- ◆ Jeudi 9 mai ▶ 20 h 30 ▶ **SAINTE-MAURE DE TOURAINE**
Noa et Gil Dor
- ◆ Vendredi 24 mai ▶ 20 h 30 ▶ **LÉMERÉ EN PLEIN AIR**
Compagnie Canon
- ◆ Dimanche 9 juin ▶ **PUSSIGNY - PUSSIFOLIES,**
Concours des Grands Formats, artistes et exposants
- ◆ Vendredi 28 et samedi 29 juin ▶ **SAINT-EPAIN**
Vibrato avec la Fausse Compagnie

37 Place du Maréchal Leclerc
37800 Sainte Maure de Touraine

PRO & Cie

SARL B. MAURICE

sarl.b.maurice@orange.fr

Tel : 02 47 65 63 72
www.proclimatsaintemaure-touraine.com

Électricité - Plomberie - Chauffage
Solaire - Géothermie
Climatisation
Pompe à chaleur
Entretien chauffages

Antennes - S.A.V

Image - Son - Multimédia
Electroménager



avec le terrain et les acteurs qui le composent (élus, riverains, agriculteurs...). Le but est à présent de développer une dynamique sur le nouveau territoire de compétence, tout en maintenant la qualité des actions sur celui historique (bassins de la Manse, du Ruau et du Réveillon).

En 2018 les premières actions sur le Réveillon ont vu le jour à Nouâtre. Des travaux de talutage de berge vers la station d'épuration ont permis de créer un nouveau « lit emboîté » et ainsi favoriser les débordements ponctuels en période de crue. Ils facilitent aussi une descente aisée vers le ruisseau pour tous les curieux de la vie aquatique.

Une deuxième tranche de travaux aura lieu en 2019 afin de poursuivre cette continuité aquatique et restaurer l'amont du ruisseau sur Maillé et Draché.

Un chantier participatif ouvert à tous est prévu sur Draché. L'objectif sera d'entretenir et de restaurer la végétation au bord du Réveillon. Nous vous invitons à nous rejoindre le samedi 2 mars à partir de 9h30 devant la salle socio-culturelle de Draché (verre de l'amitié offert).

Rappel des missions

L'essentielle mission du syndicat est de restaurer les cours d'eau afin qu'ils retrouvent une bonne qualité d'eau et des habitats pour toutes les espèces. Les principales rivières en charge sont la Manse, la Veude et le Mâble, la Bourouse, le Réveillon, le Ruau, la Veude de Ponçay, l'Arceau ainsi qu'une multitude de petits rus qui acheminent tous leurs parcours dans la Vienne. La Vienne reste propriété et gestion de l'Etat.

L'organisation

L'année 2018 a été marquée par la mutation du syndicat de la Manse historique devenu le syndicat de la Manse étendu. A présent, ce sont cinq communautés de communes qui y adhèrent, pour le compte de 55 communes. Une réorganisation des élus et des techniciens s'est avérée nécessaire pour gérer cette extension, l'objectif étant de conserver le contact

CONTACT :

manse.secretariat@orange.fr

02 47 40 94 30



Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. En 2018 le SIEIL compte 15500 km de réseau électrique, 60000 logements raccordés au gaz et près de 40000 points lumineux en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun.

Pour mieux refléter ses activités, le SIEIL a changé d'identité graphique en 2018. Le nouveau logo traduit bien les notions de maillage, de réseaux et d'interconnexions.

En 2018 le SIEIL est allé plus loin dans l'accompagnement des collectivités dans leur transition énergétique en créant EnerCentre-Val de Loire. Précédemment connu sous le nom d'EnerSIEIL, cette société portera les projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la Région Centre-Val de Loire, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires.

Le SIEIL a fini le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 428 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement, à un coût raisonnable. Depuis l'été 2018 cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité DURable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC).

Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

12 - 14, rue Blaise Pascal
BP 51314 - 37013 Tours cedex 1

02 47 31 68 68

sieil@sieil37.fr

www.sieil37.fr

Suivez-nous sur Twitter :
[@sieil37](https://twitter.com/sieil37)





Ets RICHARD

Tracteurs - Matériel de travail du sol - Motoculture

VENTE - ENTRETIEN - RÉPARATION

- ➔ Matériel agricole
- ➔ Motoculture de plaisance
- ➔ Manutention



Climatisation sur tout véhicule

richard-garage@wanadoo.fr

51, rue Moulin - STEINTE-MAURE - 02 47 65 41 23



VIDANGE - CURAGE DÉCHETS



François Taboutaud
Co-Gérant
Responsable Assainissement

La Sacristie
37800 Nouâtre
Tél. 02 47 65 20 46
Port. 06 08 93 56 87
f.taboutaud.protec@wanadoo.fr

Ensemble, protégeons notre nature

La Petite Superette

SONIA SAINTIER

FRUITS & LÉGUMES FRAIS
POISSONS FRAIS LE MARDI ET SAMEDI


LIVRAISON GRATUITE

DÉPÔT DE PRESSING

21, rue de la Liberté - 37800 NOUÂTRE - Tél. 02.47.65.28.72

ATELIER
NOYANTAIS

TYPO'INFO
GRAPHIE




MENUISERIE LESPAGNOL

BOIS - PVC - ALU
ESCALIERS - CUISINES - PARQUETS
PLACARDS - PORTAILS - CLÔTURES
STANDARD ET SUR-MESURE

www.menuiserie-lespagnol.fr

02 47 59 33 45

9 rue de la Martellerie
37800 SAINT-SENOCH



Menuiserie G. DUBOIS

— GROUPE G. DUBOIS —

www.menuiserie-gdubois.com

AGENCE PRINCIPALE & ATELIERS
53 rue de la République 37800 Sepmes
Tél. 02 47 65 44 65 - dubois@menuiseriegdubois.com

MENUISERIES INTÉRIEURES
ET EXTÉRIEURES
EN BOIS, ALU, PVC
AGÈNCÈMENTS - ESCALIERS
PARQUETS - FAUX PLAFONDS
PLACÈ - PEINTURE
CLOISONS AMOVIBLES




Eurl ROBIN

Entretien Parcs et Jardins
Services à la personne

TVA 20 %

02 47 34 07 76
02 47 65 65 38

ZA Le Talvois
37800 NOUATRE

 <p>Carrière Bélayage de voirie</p>	 <p>Taille de pierre Béton armé</p>
TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORT	MAÇONNERIE - CARRELAGE
4 rue du Souvenir - 86120 ROIFFÉ	
05 49 98 76 38	
 <p>37 Marigny Marmande</p>	 <p>86200 St Laon</p>
Fabrication d'ENROBE froid et chaud. Vente sable, gravier... Béton. Vente de matériaux CALCAIRE, sable, gravier, reprise de déblais	

Quelques adresses utiles

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Ouverture :
lundi, jeudi et 1 samedi sur 2 de 10 h à 12 h
mardi et vendredi de 14 h à 17 h 30.

Sandrine BARREAU

☎ 02 47 65 24 71 Fax 02 47 65 21 89

secretariat@maille.fr www.maille.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 15 h 30,

levée du courrier à 14 h 30

le samedi de 9 h à 11 h 30,

levée du courrier à 11 h 20

Monique LE CAM

☎ 02 47 65 24 70

MAISON DU SOUVENIR

Ouverture : du lundi au vendredi de 10 h 30 à 13 h et de 14 h à 18 h.

Le weekend : fermé jusque fin mars 2019.

A partir du 1^{er} avril 2019 : ouvert le samedi de 10 h 30 à 13 h et le dimanche de 14 h à 18 h

☎ 02 47 65 24 89

BIBLIOTHÈQUE

MAILLÉ A LIVRE OUVERT

Ouverture : vendredi de 16 h à 18 h

samedi de 10 h à 12 h

☎ 02 47 65 37 56

DIRECTRICES DES ÉCOLES

DE MAILLÉ : Karine HAMMERLE

☎ 02 47 65 30 38

DE NOUÂTRE : Magalie OBLIGIS

☎ 02 47 65 27 91

DE MARCILLY : Sophie PERRIN

☎ 02 47 65 32 75

CANTINE DE L'ÉCOLE

☎ 02 47 65 34 50

COLLÈGE DE NOUÂTRE

Principal : M. Frédéric LIBOUREL

☎ 02 47 65 20 42

SECRÉTARIAT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉCOLES DU VAL DE VIENNE

2, Place de la Mairie
37800 PORTS-SUR-VIENNE

☎ 02 47 86 25 63

GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS DE NOUÂTRE

☎ 02 47 65 27 98

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE

14, route de Chinon - 37220 PANZOULT

Fax 02 47 58 91 65

☎ 02 47 97 03 26

contact@cc-tvv.fr

GARES SNCF DE :

PORT DE PILES ☎ 02 47 65 04 22

NOYANT/STE-MAURE ☎ 02 47 65 82 11

TOURS ☎ 08 36 35 35 35

PHARMACIE DE NOUÂTRE

Ouverture : de 9 h 15 à 12 h 30

et de 14 h 15 à 19 h 30

Samedi de 9 h 15 à 12 h 30

M^{me} MILLET ☎ 02 47 65 20 28

URGENCES EN INDRE-ET-LOIRE

☎ 112 avec portable

MÉDICALE ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

POLICE SECOURS ☎ 17

CENTRE ANTI-POISON ☎ 02 47 66 85 11

ENFANCE ☎ 119

GENDARMERIE DE SAINTE-MAURE DE TOURAINE

☎ 02 47 72 35 60

SERVICES PRÉFECTORAUX

☎ 02 47 64 37 37

ASSOCIATION DE SERVICES ET DE SOINS À DOMICILE (ASSAD)

M^{me} RABATE ☎ 02 47 65 61 89

Permanence :

mairie de Sainte-Maure de Touraine

Tous les jours du lundi au vendredi

de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

M^{me} QUENTIN ☎ 02 47 65 81 76

HÔPITAL DE SAINTE-MAURE DE TOURAINE

Repas à domicile ☎ 02 47 72 32 32

PAROISSE NOTRE-DAME EN BOUCHARDAIS

Père Philippe MAROT ☎ 02 47 58 51 03

ASSISTANTE SOCIALE

Sur rendez-vous ☎ 02 47 65 42 25

CROIX ROUGE À SAINTE-MAURE DE TOURAINE

Rue du 8 Mai ☎ 02 47 65 47 19

TRÉSORERIE DE L'ILE-BOUCHARD

Centre des Finances Publiques

14, route de Chinon - 37220 PANZOULT

☎ 02 47 58 50 40

Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h

mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h

SOGEA

24h/24 7j/7

☎ 06 29 51 64 91

SMICTOM À CHINON

☎ 02 47 93 22 05

www.smictom.com

Intermarché

CENTRE COMMERCIAL LES MARCHAUX
SAINTE-MAURE DE TOURAINE



BOUCHERIE
02 18 24 11 90

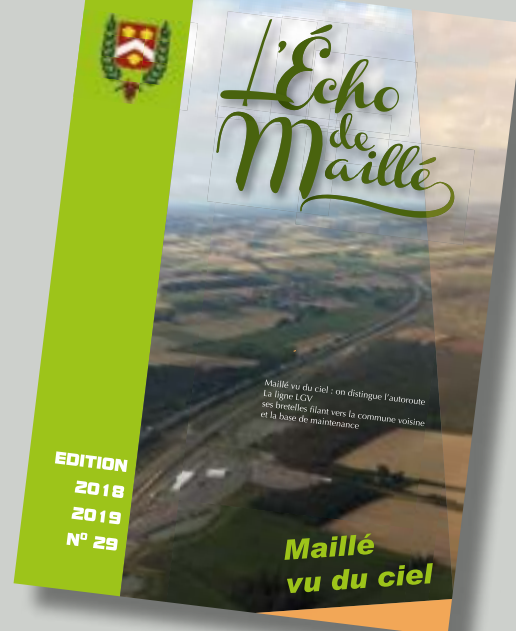


**TRAITEUR
CHARCUTERIE**
02 18 24 11 89



POISSONNERIE
02 18 24 11 91

Le DRIVE
Intermarché



Ce bulletin
a été réalisé grâce
aux annonceurs
qui nous ont confié
leur encart publicitaire

GRAPHISTE
Cartes de visites
Cartes d'invitation
Flyers - Affiches - Plaquettes
Identités visuelles & création logos

ATELIER
NOYANTAIS
TYPO'INFO
GRAPHIC

RIE
S'ON
CNC
S'ON
S'ON
S'ON

imprimerie
Berton

Z.I. Saint Lazare 37220 L'ILE-BOUCHARD
Tél. 02 47 58 50 18 - Fax 09 70 63 09 51
imprimerie.berton@wanadoo.fr

SUPER U

L'Île Bouchard

U traiteur

Une équipe à votre service pour vos repas de fêtes
au 02 47 58 73 64



AMBULANCES - TAXI

V.S.L. AGRÉÉES

POMPES FUNÈBRES
AGRÉÉES

contrats obsèques - démarche - Transport
Salon funéraire - organisation des funérailles

URGENCES
HOSPITALISATIONS



SARL CHAMPIGNY et FILS

Tél. 02 47 65 68 06

37800 SAINTE-MAURE • 37800 MARCHILLY SUR VIENNE • 37800 NOYANT